

TERMES DE REFERENCE POUR LES EXPERTS

Référence de publication : 19-09/CIV/3

Code de l'Action et Pays partenaire: SOCIEUX+ 2019-09 Côte d'Ivoire

Titre de l'Action: Elaboration de la politique nationale d'action sociale

Numéro et titre de l'Activité: Activité 3 – Analyse du phénomène du vieillissement en Côte d'Ivoire et ses conséquences en matière de politiques d'Action sociale

Date de mise en œuvre de l'activité: dans la période du 16.09 au 01.11.2019 (à spécifier en fonction des disponibilités des experts et des besoins du partenaire)

Institution partenaire: Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale (MEPS), Direction de l'Action Sociale (DAS)

Titre du poste : 2 postes sont à pourvoir :

- **Expert en Politiques du troisième âge**
- **Expert en Gestion de programmes d'assistance social**

Lieu d'intervention : Abidjan

Coordinateur responsable : Gian Luca PORTACOLONE
(Gianluca.portacolone@socieux.eu)

Date limite pour la soumission des candidatures : 15/10/2019

SOCIEUX+ is implemented by

Leader:



Co-financed by the European Union:



A propos de SOCIEUX+

L'Union européenne (UE) encourage et maintient le dialogue sur les politiques de protection sociale et d'emploi inclusif avec un nombre croissant de pays partenaires. Cet effort a été confirmé dans la communication de la Commission européenne (CE) COM (2016) 740 final - "Proposition pour un nouveau consensus européen sur le développement notre monde, notre dignité, notre avenir". Un nombre important d'activités de coopération dans différents pays liés à ces domaines sont financés par des instruments géographiques ou thématiques. Toutefois, un écart a été observé dans la coopération de l'UE avec les pays tiers en ce qui concerne l'appui aux mesures à court terme et la coopération entre pairs pour promouvoir le développement de la protection sociale.

SOCIEUX + - Facilité européenne d'experts pour l'emploi, le travail et la protection sociale (ci-après dénommée "la Facilité" ou "SOCIEUX +") est une facilité d'assistance technique mise en place et cofinancée par l'UE (EuropeAid), la France, l'Espagne et la Belgique et mis en œuvre par un partenariat composé de quatre partenaires: Expertise France, leader du partenariat de mise en œuvre (ci-après: «le Partenariat»), la Fundación Internacional y para Iberoamérica de Administración y Políticas Públicas (FIIAPP), la Coopération internationale belge en matière de protection sociale (BELINCOSOC) et la Coopération technique belge (ENABEL).

L'objectif général de la facilité est d'élargir et d'améliorer l'accès à de meilleures opportunités d'emploi et à des systèmes de protection sociale inclusifs dans les pays partenaires.

L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances.

SOCIEUX + soutient les efforts des pays partenaires (PC) de l'UE dans la réforme, le développement et l'extension de leurs systèmes de protection sociale et le renforcement des politiques du travail et de l'emploi. La Facilité vise à renforcer les capacités des pays partenaires à mieux concevoir, gérer et contrôler des stratégies d'emploi et des systèmes de protection sociale inclusifs, efficaces et durables grâce à l'assistance technique à court terme et au développement des connaissances. SOCIEUX +:

- reconnaît l'impact de la protection sociale et de l'emploi sur la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité;
- soutient les efforts déployés par les gouvernements partenaires pour promouvoir des systèmes de protection sociale et d'emploi inclusifs et durables;
- complète les efforts déployés dans le cadre d'autres initiatives de l'Union européenne.

SOCIEUX + met à disposition rapidement l'expertise européenne avec des coûts de transaction minimaux pour les institutions partenaires. Il s'appuie sur l'expertise d'organismes publics ou mandatés, d'organisations non gouvernementales et d'organisations pertinentes de la société civile des États membres de l'UE et d'organisations internationales spécialisées. Il peut également soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire par la mobilisation de praticiens des pays partenaires. SOCIEUX + est opérationnel depuis septembre 2016.

La Facilité est une extension de SOCIEUX - Expertise de l'Union Européenne en matière de Coopération au Développement - établie en 2013.

1 CONTEXTE

1.1 Informations sur le Pays

Premier producteur mondial de cacao et de noix de cajou, exportateur de pétrole doté d'une industrie manufacturière importante, la Côte d'Ivoire connaît un succès économique remarquable depuis 2012 et exerce une influence considérable dans la sous-région. Les perspectives économiques de court-terme restent bonnes et, le taux de croissance du PIB devrait se maintenir autour de 7 % en 2019. L'économie ivoirienne reste toutefois, vulnérable à des risques externes tels que les fluctuations des cours des produits agricoles et extractifs, les conditions climatiques, les risques sécuritaires.

1.2 Situation sectorielle

Des négociations entreprises par le gouvernement avec les syndicats des travailleurs ont abouti à une trêve sociale, mettant fin à une série de revendications à l'origine de plusieurs mouvements de grèves qui ont paralysé l'administration et les services publics en 2017. Le principal enjeu social sera de maintenir l'économie ivoirienne sur une trajectoire de croissance forte afin de réduire significativement les inégalités.

Classé 171ème sur 189 pays en 2018, le pays se place en bas du classement de l'Indice de développement humain dans le monde. Après avoir fortement augmenté entre 1985 et 2011, le taux de pauvreté a légèrement reculé en 2015, à 46 % de la population. La Côte d'Ivoire devra néanmoins s'attacher à redistribuer davantage les fruits de sa croissance économique aux populations les plus vulnérables et développer son capital humain. Le pays devra en particulier favoriser l'insertion économique des femmes. En effet, malgré des efforts récents, la Côte d'Ivoire demeure l'un des pays du monde où les inégalités entre les sexes sont les plus marquées.

Les programmes d'action sociale existants ne couvrent qu'une faible partie des couches les plus vulnérables et individus vivant dans des situations à haut risque. En particulier, le vieillissement de la population et ses conséquences posent des défis économiques et sociaux majeurs. Il se pose de plus en plus le problème de la prise en charge psychosociale, financière et médicale des personnes âgées et leurs familles.

1.3 Rôle de l'institution partenaire dans le secteur

La Direction de l'Action Sociale (DAS) du Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale a pour missions de « concevoir, mettre en œuvre, coordonner et superviser la politique de l'action sociale en lien avec les autres Ministères compétents, en matière de réduction de l'exclusion sociale et de lutte contre les vulnérabilités, en facilitant l'accès des populations aux structures d'action sociale et assurant la prise en charge nécessaire. La Direction Générale de la Protection Sociale, à travers la DAS, les Directions Régionales (29) et les centres sociaux (97) sur l'ensemble du territoire national mettent en œuvre les différents programmes d'assistance sociale. (plus de renseignements à la [page web](#) du Ministère).

Tel qu'indiqué dans la requête transmise à SOCIEUX+ par l'institution partenaire, le défi à relever est de renforcer les capacités opérationnelles et techniques de ces structures de coordination et/ou d'exécution dans la gestion efficace des projets, la gestion des ressources et les réponses à apporter aux besoins d'assistance et de protection des populations vulnérables. Trois faiblesses en particulier sont mentionnées : l'insuffisance et une inégale répartition de centres sociaux; l'inexistence d'un système de gestion de l'information et de suivi-évaluation; la caducité des textes réglementaire et opérationnel régissant les centres sociaux.

Le renforcement des capacités individuelles du personnel et de l'équipement à disposition des structures sont nécessaires pour améliorer la qualité des services en

faveur des personnes âgées. D'autant plus que l'absence d'une véritable politique de protection sociale en faveur des seniors et la faible coordination des activités au niveau sectoriel rendent difficile la collecte, l'analyse et la gestion des données relatives à la problématique du vieillissement et ses conséquences sociales.

La DAS, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS), a mis en place le Projet National d'Assistance aux Personnes Âgées (PNAPA), qui vise à « répondre durablement aux préoccupations des seniors, à renforcer le dispositif de protection sociale à l'endroit de ceux-ci et à élaborer un document de politique sur le vieillissement et ses conséquences conformément au plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ». Ce programme parmi les priorités ministérielles pour l'année 2019/20 en matière de protection sociale (« (...) la mise en œuvre effective du PNAPA qui s'appuie sur trois axes : la prise en charge sanitaire, la prise en charge sociale et l'autonomisation socio-économique des personnes âgées. D'autres chantiers en faveur du PNAPA vont être lancés : la création des régimes de retraite complémentaire par capitalisation dans les secteurs public et privé, l'institution de régimes de prévoyance sociale au profit des travailleurs indépendants (RSTI), (...) des textes relatifs à la promotion et à l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation de handicap, et enfin l'organisation des recrutements dérogatoires pour les personnes en situation de handicap à la fonction publique en 2019 et en 2020 ». (Entretien du 19.06.2019 au Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, M. Pascal Abinan Kouakou. <http://economiesafricainesmagazine.fr/entretien-ministre-de-lemploi-et-de-la-protection-sociale-renforcer-la-contribution-du-secteur-prive-a-la-creation-demplois/>)

2 DESCRIPTION DE L'ACTION

2.1 Objectif général

Accompagner la définition d'une Politique Nationale d'Action Sociale en vue de la définition de la Stratégie Nationale de Protection Sociale d'après 2020, afin d'améliorer la qualité de l'offre de service.

2.2 Objectifs spécifiques

- Poser un diagnostic actualisé des mécanismes d'actions de prise en charge des populations vulnérables.
- Rédiger le contenu des axes stratégiques prioritaires définis.
- Proposer des programmes complémentaires de prise en charge des populations vulnérables, en particulier au niveau du réseau des Centres de développement social.
- Rédiger un plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale d'action sociale avec des indicateurs définis.
-

2.3 Résultats attendus

- Un diagnostic des dispositifs d'action sociale existants est effectué;
- Les contenus des axes stratégiques prioritaires sont définis;
- Les programmes complémentaires de prise en charge des populations vulnérables sont proposés, en particulier au niveau du réseau des Centres de développement social;
- Le plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale d'action sociale est rédigé et les indicateurs sont définis.
-

2.4 Activités

L'action comprend 4 activités à réaliser d'ici la fin de l'année 2019 :

Activité 1 – Diagnostic de l'Action sociale en Côte d'Ivoire

Activité 2 – Cadrage d'une politique d'Action sociale en Côte d'Ivoire

Activité 3 - Analyse du phénomène du vieillissement en Côte d'Ivoire et ses conséquences en matière de politiques d'Action sociale

Activité 4 - Cadrage d'une politique d'Action sociale en faveur des personnes âgées vulnérables en Côte d'Ivoire

3 DESCRIPTION DE L'ACTIVITE 3

3.1 Résumé

La deuxième étape de l'assistance technique a bâti sur le diagnostic du secteur de l'Action sociale en Côte d'Ivoire effectué dans le cadre de la première activité, afin de dégager des recommandations utiles à un processus de réforme et de renforcement des différentes normes, politiques et instruments qui régissent l'action sociale ivoirienne.

A partir de cette troisième activité, les experts mobilisés par SOCIEUX+ se focaliseront sur le thème du vieillissement démographique, ainsi que sur les conditions socio-sanitaires et économiques des populations âgées vulnérables. Tout d'abord, durant cette troisième activité, il s'agira d'analyser les normes, les politiques et les instruments existants qui concernent la prise en charge des vulnérabilités des personnes âgées. Une attention particulière sera réservée au « Projet National d'Assistance aux Personnes Agées » (PNAPA) de la DAS, qui suit l'« Etude sur les conditions de vie des personnes âgées » de 2013.

Il conviendra adopter une approche le plus possible intégrée, qui considère les différents types de vulnérabilités et d'inégalités (sociale, économique, sanitaire, en premier lieu) et leurs interactions réciproques. Il sera également important de prendre en compte les formes « informelles » et communautaires de réduction de la vulnérabilité des personnes âgées (« *care economy* »), ainsi que de tenir en compte la condition particulière des femmes.

Dans la conduite de leur analyse, les experts devront entrer en relation avec des acteurs différents et variés qui, au niveau national et local, ont un rôle dans la protection des personnes âgées vulnérables.

3.2 Tâches

Tâches générales

- Etude et analyse du contexte et de la documentation en la matière, en particulier documentation fournie par SOCIEUX+, celle transmise par le partenaire, et celle réunie de façon autonome par les experts, y compris les livrables et toute autre documentation issue des activités précédentes;
- Des contacts préliminaires avec le Partenaire en vue de la définition de la méthodologie et l'agenda de l'assistance technique, à transmettre à SOCIEUX+ avant la mission;
- Participer au briefing pré-départ avec l'équipe SOCIEUX+;
- Sur place, faciliter une dynamique de coopération qui vise le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles de toute partie concernée ;
- Présenter au Partenaire les résultats en fin de mission, lui permettant d'exprimer ses points de vue avant la finalisation des livrables ;
- Contact avec la Délégation de l'UE durant la période de présence dans le pays. Les experts devront se rendre disponibles pour une réunion à la demande de la Délégation ;
- Après mission, soumission à SOCIEUX+ des livrables attendus de l'activité ; les experts pourraient être invités à apporter des modifications / compléments aux livrables, compte tenu de l'avis du Partenaire.

Tâches spécifiques

- Révision des normes, des politiques et des instruments qui concurrencent à l'Action sociale en Côte d'Ivoire ;
- Relecture critique du rôle de différents acteurs étatiques et non-étatiques, y compris internationaux, qui jouent un rôle au niveau de la mise en place de l'Action sociale ; des rencontres ou des réunions avec une pluralité d'acteurs pourrait se révéler nécessaire ;
- Mise à disposition et présentation d'exemples et de bonnes pratiques internationales et européennes concernant l'assistance sociale et la lutte contre les vulnérabilités socio-économiques ;
- Prise en compte des besoins spécifiques des personnes âgées et des femmes.

3.3 Livrables

Livrables intermédiaires

- Une note méthodologique incluant une analyse des risques (3 pages maximum) ;
- Un agenda de la mission convenu avec le partenaire (réunions, personnes impliquées).

Livrables finaux:

D3. *Un rapport d'analyse et de recommandations des dispositifs existants de collecte et de gestion de données en matière de vieillissement en Côte d'Ivoire*

Le rapport fera état des différents mécanismes employés pour l'analyse et la collecte d'information quant aux conditions de vulnérabilité des personnes âgées. Le rapport analysera également les différents normes, politiques, et instruments dédiés à la protection et promotion des droits des personnes âgées vulnérables dans le Pays.

D4. *Une note d'orientation quant aux possibles parcours de soins et soutiens en faveur des personnes âgées vulnérables en Côte d'Ivoire.*

Une brève note synthétisera des éléments et des axes de travail utiles pour une politique publique intégrée en support des personnes âgées vulnérables. Elle se basera sur les programmes et projets actuellement en place, en particulier le PNAPA. Les grandes lignes de la stratégie de mise en œuvre seront également définies.

- **ExMR :** *rapport de mission conjoint des experts.* Ceci est composé d'un document conjoint et un questionnaire à renseigner individuellement ([here](#)).

4 PROFIL DE L'EXPERTISE

Expert principal (Expert 1) :

Domaine d'expertise : Politiques du 3^{ème} âge

Critères de sélection (essentiels) :

- Education universitaire (maîtrise) en sciences sociales ; des qualifications post-universitaires en santé publique (masters, PhD) seront considérées un plus ;
- 15 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique, université, syndicat ou organisation non-gouvernementale d'Etats membres de la UE, ou dans des organisations internationales ;
- Expérience spécifique dans la conception et/ou gestion de politiques relatives au vieillissement démographique et le bien-être du 3^{ème} âge ;
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral ;
- Une capacité avérée à transmettre de connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;

Référence de publication : 19-09/CIV/3

- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

Critères accessoires :

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région (Afrique de l'Ouest).

Expert 2 :

Domaine d'expertise : *Gestion de programmes d'assistance sociale*

Critères de sélection (essentiels) :

- Education universitaire (maîtrise) en droit des organisations, sciences sociales, action sociale, ou domaine similaire ; des qualifications post-universitaires (masters, PhD) seront considérées un plus ;
- 10 ans d'expérience professionnelle dans une administration publique et/ou université d'Etats membres de la UE ;
- Expérience spécifique dans la conception et/ou gestion de politiques, programmes et projets d'assistance sociale ;
- Parfaite connaissance de la langue française, à l'écrit et à l'oral ;
- Une capacité avérée à transmettre de connaissances et renforcer les capacités d'agents publics ;
- Sensibilité dans la conduite de relations institutionnelles ; sens aigu de la diplomatie.

Critères accessoires :

- Une expérience préalable dans la conduite de missions d'assistance technique de court-terme dans un cadre de coopération internationale ;
- Connaissance du pays et de son contexte ; une expérience professionnelle préalable en Côte d'Ivoire ou dans la sous-région (Afrique de l'Ouest).

Charge de travail :

3 jours de préparation, 15 jours sur place (trois semaines), 2 jours de voyage, 4 jours de finalisation des livrables.

5 DOSSIER DE CANDIDATURE

5.1 Documents à soumettre

Curriculum Vitae au format Europass – téléchargeable en suivant le lien : <http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae/templates-instructions>

5.2 Soumission des candidatures

Les expert-e-s intéressé-e-s postulent en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://pmt.socieux.eu>

La procédure de soumission des candidatures se fait en deux temps :

S'il n'en possède pas déjà un, l'expert.e crée son compte personnel SOCIEUX+ (« create an account »). Pour avoir accès à tous les appels à candidatures, l'expert.e doit au moins renseigner les informations accompagnées d'un astérisque.

Une fois le compte validé par l'équipe SOCIEUX+, il suffit de rechercher le numéro de mission **19-09/CIV/3** en cliquant sur l'onglet « Call for Experts ». Il suffit enfin de cliquer sur « Apply » pour soumettre sa candidature.

Si des renseignements complémentaires sont nécessaires, vous pouvez contacter l'équipe de SOCIEUX+ à l'adresse suivante : experts@socieux.eu en indiquant la référence de l'offre.

6 PROCESSUS DE SÉLECTION

Sans réponse de notre part dans un délai de 30 jours, les candidat.e-s pourront considérer que leur candidature n'a pas été retenue.

Les candidat.e-s intéressé.e-s par cette opportunité sont invité.e-s à soumettre leur dossier dans les meilleurs délais, l'équipe de SOCIEUX+ se réservant la possibilité de procéder à la présélection avant cette date. Les expert.e-s fonctionnaires et employé.e-s du secteur public sont privilégiés pour les missions organisées par SOCIEUX+. Les consultants privés sont toutefois fortement encouragés à postuler.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en compte. Seuls les candidat.e-s sélectionnés sur la liste restreinte seront contactés. La procédure de sélection peut inclure un entretien téléphonique ou physique. Il pourra être demandé aux candidats sélectionnés d'indiquer le nom de personnes pouvant être contactées dans leur institution d'origine.

Les experts fonctionnaires et employés du secteur public (actifs ou retraités) sont rétribués à hauteur de 250 euros par jour travaillé. Les honoraires des consultants privés sont calculés en fonction de leur expérience.

7 REPORTING

Les livrables intermédiaires (Note méthodologique, Agenda) doivent être transmis à SOCIEUX + au moins 5 jours ouvrables avant l'activité, en format A4 éditable, en taille de police 12, interligne simple; la note méthodologique ne doit pas dépasser 5 pages, et l'agenda, 2 pages.

Les livrables finaux doivent être transmis à SOCIEUX + au plus tard dans les 10 jours ouvrables suivant la fin de l'activité. Ils doivent être présentés dans un format A4 modifiable, taille de police 12, interligne simple. Le livrable D3 et le livrable D4 comporteront au maximum 30 pages, à l'exclusion des annexes.

Un rapport de mission d'expert (ExMR) doit être préparé par l'expert après la mission. L'ExMR est basé sur un format SOCIEUX + spécifique et doit servir à informer sur (i) les objectifs de l'activité, (ii) l'approche et la méthodologie appliquées, (iii) les principales tâches réalisées et les résultats obtenus. En outre, il doit contenir (iv) une évaluation de la participation des institutions / participants et partenaires et de l'impact attendu ainsi que (v) des recommandations.

Les documents seront à envoyés par e-mail à: gportacolone@socieux.eu

8 COMMUNICATION ET VISIBILITE

SOCIEUX+ peut utiliser ses propres canaux de communication, tels que le web, le bulletin d'information et d'autres médias, pour faire circuler l'information à l'égard de l'Action. Dans ce sens, la collaboration de l'institution partenaire sera appréciée, ainsi que les contributions des experts mobilisés. Ainsi, il est prévu que des experts soient disponibles pour un bref entretien, avant et après la mission, avec le responsable de la communication de SOCIEUX+, ainsi que pour apporter d'autres contributions en matière de communication, telles que des photographies, des textes courts, des interviews. Afin d'assurer la visibilité de SOCIEUX + et de l'Union européenne dans le cadre de l'Action, l'utilisation de modèles pour les présentations et du logo de la Facilité sera encouragée. D'autres supports de visibilité, tels que des brochures, des clés USB, des blocs-notes et des stylos, entre autres, peuvent être diffusés pour des activités spécifiques.

9 CODE DE CONDUITE

Les experts mobilisés par SOCIEUX+ apportent une assistance technique depuis les phases préparatoires de chaque activité jusqu'au suivi après livraison. SOCIEUX+ assiste les experts dans l'accomplissement de leurs missions en les accompagnant et en les conseillant sur la préparation des documents de référence avant les réunions. L'équipe SOCIEUX+ recueille les commentaires des institutions partenaires et veille à ce que les rapports de mission et les recommandations soient transmis aux autorités nationales, aux délégations de l'UE dans les pays partenaires et à EuropeAid.

Les experts mobilisés ne représentent pas SOCIEUX+ ou l'UE. Les opinions techniques et les recommandations exprimées sont les leurs. Ils n'expriment pas d'avis négatifs sur la mise en œuvre ou les actions soutenues par SOCIEUX + à des tiers. Néanmoins, ils doivent être conscients des objectifs et du fonctionnement de SOCIEUX+ et promouvoir l'établissement au meilleur de leurs connaissances, chaque fois que cela est possible et faisable.

Enfin, les experts s'acquittent de leurs tâches dans le pays partenaire dans le respect total des institutions, des politiques et des comportements culturels locaux; ils doivent en particulier adopter un comportement respectueux des institutions dans leur manière de traiter avec leurs homologues locaux.